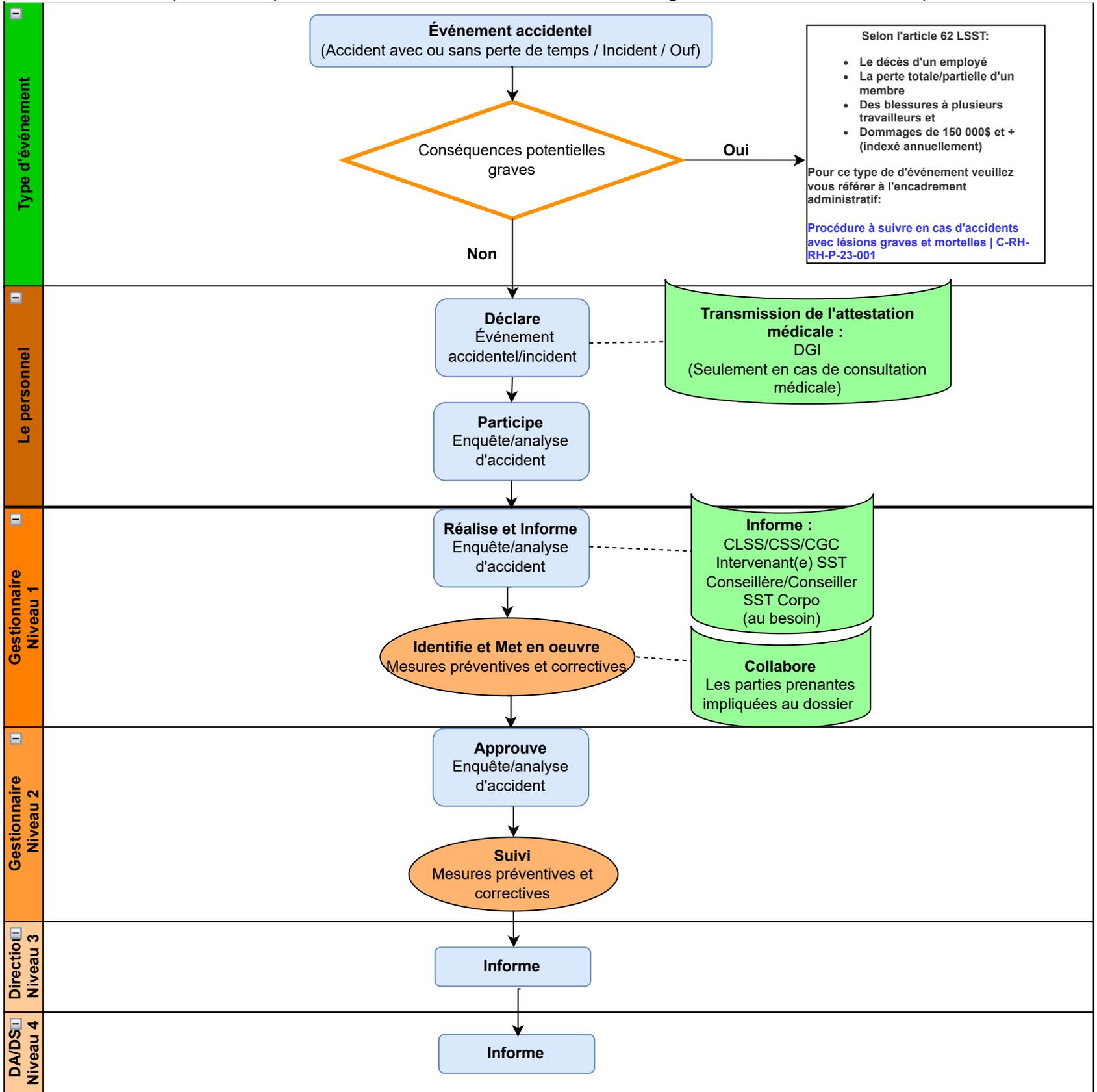


Logigramme - Processus de gestion d'événement accidentel

(Rôles et responsabilités des différents acteurs en matière de gestion d'événement accidentel)



Légende:

Gestionnaire Niveau 1 : Cheffe ou chef de section, contremaîtresse et contremaître, régisseuse ou régisseur et équivalents
 Gestionnaire Niveau 2 : Cheffe ou chef de division
 Direction Niveau 3 : Direction d'unité
 DA/DS Niveau 4 : Direction d'arrondissement et direction de service

*Dans le cas des arrondissements sauf pour l'arrondissement Lachine, l'information doit être transmise au responsable des dossiers SST de l'arrondissement et non à Division de la gestion des invalidités.

Pour de plus ample information sur la Marche à suivre sur la gestion administrative des dossiers d'accident du travail : [Site intranet](#)

